

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Défini par le code du Travail : Articles L6313-1, L6313-10, R6321-2, R6322-20, R6322-32 à R6322-63



POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Quel que soit votre statut (salarié, travailleur indépendant, demandeur d'emploi...), le Bilan de Compétences a pour vocation de conduire une réflexion active sur votre avenir professionnel. Il vous permet de faire face à vos interrogations. L'objectif est de construire le projet professionnel qui répond à vos intérêts et prenne en compte vos contraintes et la réalité du marché de l'emploi.

Objectifs du bilan de compétences

Le Bilan de Compétences peut par exemple vous permettre de :

- Faire le point sur vous : vos traits de personnalité, vos motivations, vos aptitudes, vos contraintes
- Clarifier et évaluer vos compétences
- Découvrir, explorer ou confirmer des pistes professionnelles
- Définir concrètement un ou plusieurs projets professionnels
- Identifier vos atouts et vos freins au regard des projets retenus
- Mettre en place un plan d'action pour activer le(s) projet(s)

COMMENT DÉBUTER ? OÙ FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Il suffit de nous contacter afin de prendre un premier rendez-vous (gratuit et sans engagement). Ce premier échange vous permettra de rencontrer le consultant qui vous accompagnera dans votre réflexion. Si vous souhaitez poursuivre la démarche avec nous, nous constituons ensemble la demande de financement et nous établissons le planning du Bilan de Compétences :

- 7 à 9 séances (de 2 à 3 heures) individuelles et personnalisées
- Le Bilan peut être réalisé sur ou hors temps de travail

Pourquoi faire appel à nous pour votre bilan de compétences ?

Notre méthodologie est claire et structurée et nous travaillons avec vous dans un climat de confidentialité et de respect. Notre approche et la fiabilité de nos outils sont reconnues par de nombreux organismes qui attestent de la qualité des bilans (ex : FONGECIF, AFDAS, ANFH, FAFTT, UNIFAF...). Notre connaissance du marché de l'emploi nous permet d'être pertinents dans notre accompagnement. Nous nous engageons également à effectuer avec vous un point sur l'évolution de vos projets dans les 6 mois qui suivent la fin du bilan.

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Phase préliminaire (1 séance)

- Informations sur les conditions de déroulement du Bilan, les méthodes, les principes, les outils et les techniques mises en œuvre
- Échange autour du parcours de vie : professionnel et extraprofessionnel
- Analyse des événements qui ont conduit au Bilan pour appréhender le contexte
- Recueil et échange autour des premières hypothèses de projets professionnels
- Remise d'un classeur avec différents supports et fiches de travail facilitant la démarche de Bilan

Phase d'investigation (4 à 5 séances)

- Investigations sur la personnalité, les aptitudes, les motivations, les valeurs, les intérêts, les aspirations
- Repérage des ressources et des potentialités inexploitées
- Recensement des compétences : savoirs, savoir-faire et savoir être
- Exploration, découverte des métiers, étude des débouchés
- Enquêtes sur le terrain
- Recueil des éléments de l'expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées

Phase de conclusion (2 à 3 séances)

- Mise en évidence des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du (des) projet(s)
- Établissement d'un plan d'action
- Remise d'un document de synthèse

FINANCEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Son coût peut être pris en charge :

- par votre OPACIF ou OPCA défini par la branche (exemples : FONGECIF, AFDAS, AGECEF, CAMA, ANFH, FAFTT, UNAGECIF, UNIFORMATION, UNIFAF...). Se renseigner auprès de celui-ci pour les conditions.
- par votre entreprise (soit via l'OPCA soit sur le plan de formation interne).
- en utilisant votre Compte Personnel de Formation (CPF)